



Mon proprio exige 1 paiement en liquide

Par **rosalie**, le **01/06/2008** à **14:25**

mon proprio exige 1 paiement en liquide. peut-il le faire ?
jusqu'alors nous avons de bonnes relations et cela ne m'inquiéter pas, je lui faisait confiance.
mais il ne me remet la quittance que 1 semaine a 10 jours plus tard. rien ne l'empêche de dire
que je ne l'ai pas payer (pas de trace).
vu que nos relation se détériores (il réduit de plus en plus les acces aux parties de jardins
communes par exemple).
merci de me repondre

Par **Jurigaby**, le **01/06/2008** à **17:39**

Bonjour.

Si vous avez un bail soumis à la loi de 1989, non il n'a pas le droit de vous imposer un tel
paiement.